

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

RAPPORT

Accompagnant le budget de l'exercice 2015 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2014 ainsi que les perspectives pour 2015.

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2015.

Le budget relatif à l'exercice 2015 arrêté par le Collège communal en séance du 05 décembre 2014 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	4.535.158,43	523.406,59
DEPENSES	4.412.316,05	857.775,00
RESULTAT BONI	122.842,38	RM 334.368,41

B.EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	7.664.897,49	2.686.150,52
DEPENSES	4.912.316,05	2.686.150,52
RESULTAT BONI	2.752.581,44	0,00

2. RAPPORT accompagnant le budget 2015 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

Notre trésorerie actuelle, arrêtée au 07 novembre 2014, s'établit à 3.301.802,39€, répartis comme suit :

- 92.066,49€ sur un compte courant.
- 700.000,00€ sur une compte épargne Tre@sury +.
- 2.509.735,90€ sur un compte de placement Tre@sury Fidelity (12 mois) doté d'un rendement de 0,85% net (bonification annuelle comprise), soit une diminution de

0,33% par rapport à l'année dernière suite à l'érosion des taux de placement à court terme.

Les intérêts créditeurs pour l'année 2014 devraient atteindre la barre des 40.000€ brut, soit une diminution 4.491,74€ par rapport à l'année 2013(44.917,41€).

Pour l'année 2015, une recette inférieure aux années antérieures est prévue, soit 36.000€.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a communiqué le montant à inscrire au budget 2015 au titre de « Compensation des travailleurs frontaliers luxembourgeois ». Ce montant s'élève à 6.946.95€, ce qui représente une légère augmentation de 113,88€ par rapport au montant définitif octroyé pour l'année 2014(6.833,07€).

F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

- **La dotation générale au fonds des communes**

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2014 s'élève à 1.053.554,56€, soit une diminution de 10.907,56€ par rapport à la prévision budgétaire (1.064.462,12€).

Pour l'année 2015, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier en provenance du SPW, soit 1.092.117,38€. Par rapport au montant définitif octroyé en 2014, cela représente une augmentation de 38.562,82€, soit 3,66%.

Dans son courrier d'information, le SPW attire toutefois l'attention sur le fait que la dotation qui sera réellement octroyée à la commune sera différente du montant prévisionnel communiqué en raison de l'actualisation des données statistiques utilisées pour la répartition du Fonds (notamment au niveau du critère « logement »).

- **Le fonds compensatoire pour la non-perception des centimes additionnels au précompte immobilier sur certains immeubles.**

Pour l'année 2015, la commune devrait inscrire le dernier montant connu, soit 10.000€. Toutefois, par prudence et dans la mesure où la commune n'a rien perçu depuis l'exercice 2010 à cet article budgétaire, aucune prévision de recette n'a été actée dans le cadre du budget 2015.

- **Le fonds compensatoire en raison de l'impact négatif découlant des réformes fiscales régionales – décret du 22 octobre 2003 modifiant les articles 257 et 258 du Codes des impôts sur les revenus 1992 et du relèvement du seuil d'allivrement.**

Pour 2015, la commune doit inscrire une prévision équivalente à la compensation définitive octroyée en 2014, soit 19.021,42€.

Cette compensation prend en compte l'impact lié à la forfaitarisation de la réduction du précompte immobilier pour personnes à charges et invalides de guerre et celui causé par le relèvement du seuil d'allivrement de 10.000€ à 50.000€ d'investissement par parcelle cadastrale.

Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2009	886.126,06€
2010	888.276,96€
2011	944.995,34€
2012	1.019.618,03€
2013	1.036.553,93€
2014	1.072.575,98€
2015 (montant présumé)	1.111.138,80€

Par rapport à l'exercice 2014, ces recettes de fonds connaissent **un accroissement de 3,59%**. Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, la prévision reste amputée de la contribution exceptionnelle allouée en 2009 par la Région wallonne d'un montant de 13.728,27€ au titre de compensation partielle dans la perte des dividendes DEXIA afférents aux actions ordinaires.

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de soigneusement distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation), d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Le montant à inscrire au budget 2015 pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques nous a été communiqué par le Service public fédéral des Finances en date du 30 octobre 2014.

Par ailleurs, le montant inscrit au titre des centimes additionnels au précompte immobilier est basé sur le montant des enrôlements effectués au profit de la commune pour l'exercice d'imposition 2014 communiqué par le SPF Finances en date du 17 octobre 2014, soit 778.125,85€ auquel s'ajoute un montant de 1323,29 euros correspondant aux compensations octroyées en application du décret-programme du 23 février 2006.

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2008

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2008	1.680.463,31€	670.802,33€	338.603,36€	28.175,32€	642.882,30€
2009	1.930.963,02€	709.340,02€	504.214,75€	30.383,89€	687.024,36€
2010	1.884.514,80€	630.063,36€	471.083,41€	32.043,71€	751.324,32€
2011	1.973.579,56€	704.691,34€	459.603,78€	31.831,06€	777.453,38€
2012	1.996.939,56€	744.816,67€	430.410,01€	34.004,94€	787.707,94€
2013	2.146.100,48€	804.327,67€	518.923,59€	35.457,58€	787.391,64€
2014 (préssumé)	2.249.280,46€	817.911,62€	513.785,93€	36.602,91€	880.980,00€
2015 (préssumé)	2.238.146,67€	779.449,14€	530.797,53€	36.000,00€	891.900,00€

L'analyse du tableau comparatif nous permet de relever, par rapport à 2014, une diminution des recettes fiscales de l'ordre de 11.133,79€, soit 0,49%.

Cette érosion s'explique par la diminution sensible constatée au niveau des additionnels au précompte immobilier (- 38.462,48€), laquelle est quelque peu atténuée par un accroissement recensé au niveau des additionnels à l'impôt des personnes physiques (+ 17.011,60€).

En ce qui concerne la baisse enregistrée au niveau des additionnels au précompte immobilier, cette dernière trouve son origine dans une diminution constatée au niveau de l'outillage soumis au précompte immobilier puisque de 2013 à 2014, le revenu cadastral indexé y afférent est passé de 330.942€ à 261.768€, ce qui peut s'expliquer par la disparation ou l'exonération de certains outillages soumis à l'impôt au sein d'entreprises de la commune.

Au niveau des taxes et impositions locales, on recense une augmentation de 10.920€ par rapport au budget 2014 modifié.

Certaines taxes et redevances ont, en effet, été adaptées sur base des montants enregistrés au compte 2013 et de la balance budgétaire 2014 actualisée (- 390€ de taxe sur les permis d'urbanisme, - 2000€ de taxe sur les terrains de camping, + 1000€ de taxe sur les documents administratifs, + 5000€ de taxe sur l'enlèvement des immondices, + 3000€ de taxe sur la délivrance des récipients, - 190€ de redevance pour frais de garde de chiens, + 500€ de taxe sur les secondes résidences, + 4000€ pour la taxe de séjour).

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

La distribution des cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Service Public Fédéral Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-

mail d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Les jetons de présence des conseillers communaux sont fixés depuis l'exercice 2013 à 80€, soit une augmentation de 15€ par rapport à l'ancienne législature.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2014 modifié (781.435,24€), on constate pour l'année 2015 une augmentation substantielle de l'ordre de 65.929,76€, soit 8,44%.

Tout en intégrant les coûts supplémentaires liés à l'indexation salariale de 1,5% (suivant les prescrits peu réalistes de la circulaire budgétaire) , aux anciennetés barémiques ,aux augmentations de taux appliqués en matière de pension, cette augmentation s'explique essentiellement, par l'inscription des crédits nécessaires à l'engagement d'un agent à mi-temps chargé de la mise en œuvre du plan d'actions communales pour l'énergie (PALE).

Les nouveaux taux applicables en matière de pension pour l'année 2015 après affectation de réserves permettant la réduction des taux sont les suivants :

- Agents relevant du Pool 1 : 40% au lieu de 36% en 2014
- Agents relevant du Pool 2 : 41% au lieu de 41% en 2014
- Fonds de pension de la police intégrée : 40% au lieu de 37% en 2014.

Jusqu'en 2016, le taux de cotisation de solidarité variera en fonction du pool de pension auquel l'administration était affiliée avant le 1^{er} janvier 2012.

En 2016, ce taux sera de 41,5% pour l'ensemble des administrations locales concernées.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650€ indexés.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2014 modifié (228.323,48€), on constate pour l'année 2015 une légère augmentation de l'ordre de 3.176,60€, soit 1,39%.

Cette augmentation globale est liée à l'adaptation de certains articles sur base de la balance budgétaire actualisée au mois de novembre 2014.

Les postes concernés par une diminution sont pour l'essentiel :

- Fourniture de combustibles pour le chauffage des bâtiments (- 3.000€)
- Frais de formation professionnelle (- 1.000€)
- Frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments (- 1.500€)
- Frais administratifs divers (- 1.000€)
- Frais d'organisation des examens de recrutement (- 2.000€)

Les postes concernés par une augmentation sont les suivants :

- Frais de gestion et de fonctionnement de l'informatique: + 5000€ (achat d'un climatiseur nécessaire pour des raisons de sécurité dans le local serveur suite au rapport de Mensura).
- Frais de fête du personnel : + 1000€

- Frais de réalisation d'un spot publicitaire par TV Lux prévu initialement pour 2014 mais reporté pour des raisons de tournage au printemps 2015 : + 5000€
- Assurances diverses: + 694,52€

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE

Au cours de sa séance du 01^{er} mars 2013, le collège communal a attribué le marché relatif aux travaux de transformation de la grange de l'espace Schérés en maison de village à Rendeux-Haut (phases 1 et 2) à la S.A. Picard Construct de Tenneville au montant de 1.129.567,45€ TVAC dont 861.344€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Le dossier a été approuvé par le SPW et l'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 21 octobre 2013.

Au cours de l'année 2014, le collège communal a approuvé 4 avenants pour un montant global de 25.145,21€ TVAC.

La fin des travaux est prévue pour courant 2015.

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a décidé d'approuver les cahiers spéciaux des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet et d'un coordinateur sécurité-santé dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Schérés – Phase III : Aménagement des abords.

Par délibération du 24 octobre 2013, le collège communal a attribué le marché d'étude à l'architecte SIMON de La Roche au taux d'honoraires de 8% et le marché relatif à la coordination sécurité-santé à la société Rausch au taux d'honoraires de 0,30%.

Le montant estimé des travaux s'élève à 450.000€ TVAC (honoraires compris), dont 339.500,00€ de subsides escomptés en provenance du SPW dans le cadre du PCDR. L'adjudication des travaux relatifs à la Phase 3 est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2015.

Au cours de l'année 2014, la commune a décidé d'acquérir plusieurs terrains situés respectivement à proximité de la maison communale (1700€), de l'église de Rendeux-Bas (22.050€) et de l'espace Schérés à Rendeux-Haut (14.000€).

L'achat du terrain situé derrière le bâtiment de la zone de police à Rendeux-Haut initialement prévu pour 2014 est reporté à 2015.

La vente en gré à gré de trois emplacements à bâtir à Devantave d'une superficie totale de 41,35 ares est prévue pour 2015 selon les nouvelles modalités arrêtées par le conseil communal au cours de sa séance du 24 septembre 2014

Une prévision de recette de 145.000€ a été budgétisée au service extraordinaire.

Au cours de l'année 2015, la commune envisage de procéder à des travaux d'extension à la maison de village de Devantave (15.000€) et à l'aménagement d'une cuisine équipée au sein de l'espace Schérés à Rendeux-Haut (50.000€).

Par ailleurs, dans le cadre du réaménagement du site SAR, il est prévu d'aménager les bâtiments annexes situés derrière l'ancienne gendarmerie à Rendeux-Haut. Le montant estimé des travaux s'élève à 150.000€, dont 136.000€ de subsides en provenance du SPW.

F.35-36 : 369 POMPIERS.

La Zone de Secours, qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises, reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le bénévolat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2010	122.057,11€
2011	136.902,28€
2012	139.894,46€
2013	136.739,04€ (montant présumé sans régularisation)
2014	139.894,48€ (montant présumé sans régularisation)

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

Notre contribution définitive d'une année est seulement connue plusieurs années plus tard. C'est ainsi qu'en 2014, nous avons seulement appris le montant définitif pour les années 2011 et 2012.

L'entrée en vigueur de la réforme des services d'incendie impliquant la mise en place d'une zone de secours unique est prévue pour le 1^{er} janvier 2015.

Sur base des informations actuelles transmises par le Gouverneur lequel a pris en considération 2 paramètres pour le calcul du montant de la redevance annuelle, à savoir la population et le revenu cadastral, le montant de notre contribution devrait s'élever pour l'année 2015 à 142.003,21€.

Toutefois, en l'absence de consensus de l'ensemble des communes concernées sur la méthode de calcul utilisée, le montant prévu au budget pourrait être adapté en cours d'année en fonction de la nouvelle clé de répartition adoptée par le Gouverneur sur base de la réglementation en vigueur.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

Depuis la réforme des polices en 2001, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	116.920,84 euros
2004	116.920,84 euros
2005	116.920,84 euros
2006	119.259,26 euros
2007	119.259,26 euros
2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros
2010	119.259,26 euros
2011	119.259,26 euros
2012	127.568,77 euros
2013	130.109,12 euros

2014 139.178,11 euros

Dans le cadre du budget 2015, sur base d'informations précises en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution à 141.265,78€, soit une augmentation de 1,5%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte, outre les augmentations salariales (avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions), les charges d'emprunt liées aux emprunts consentis pour les investissements en bâtiments.

Au titre de la sécurité routière, la commune dans le cadre de son entretien extraordinaire des voiries en 2014 prévoit de procéder à la réparation des 2 aménagements de sécurité situés à l'entrée et au centre du village de Nohaipré de manière à ralentir la vitesse excessive enregistrée sur ce tronçon.

Les travaux sont programmés pour le printemps 2015.

Par ailleurs, dans le cadre du plan trottoir, en partenariat avec le SPW, il est prévu de procéder, afin de renforcer la sécurité des piétons, à la réalisation d'un trottoir le long de RN833 entre la maison communale et l'école communale et, en vue de sécuriser la circulation sur la route régionale à des aménagements de voirie.

Les travaux devraient débuter au 2^{ème} trimestre 2015.

L'itinérance du radar préventif à travers les villages de l'entité a été renforcée depuis 2009 par la mise à disposition par la zone de police d'un second radar préventif.

Au cours de l'année 2014, la commune a décidé de procéder, via la centrale de marché initiée par la zone de police Famenne-Ardenne, à l'acquisition de 4 radars fixes préventifs de manière à accroître la sécurité à l'intérieur des villages.

Pour 2015, il est prévu d'acquérir plusieurs radars fixes supplémentaires.

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D'EAU

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l'année 2014, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- l'enlèvement de trois arbres à la rue du Petit Bois à Rendeux-Haut.
- l'entretien des voiries communales par la pose de compomac en vue de combler les nids de poules.
- la remise en place des pavés à la fontaine de Marcourt.
- la pose d'un couvre-mur sur le mur à proximité du tank à Beffe.
- le placement de filets d'eau à la rue du Mont à Ronzon.
- l'aménagement de l'espace « Collignon » au Bois de Tave.
- l'appui du service travaux pour diverses manifestations (journée de la mobilité, l'opération « Télévie », la comédie musicale Roméo et Juliette, le festival baroque, la fête des 3 communes à l'initiative du CEC de Marcourt, la brocante de l'aubaine,...).
- la distribution du bulletin communal.
- le placement de pierres au rond-point du Bois d'Arlogne.
- la réalisation d'un empierrement autour de la cuisine du CPAS.
- l'entretien des filets d'eau et des avaloirs de la commune.
- le placement de 2 bacs à fleurs au Bois de Tave.
- la pose d'une rampe d'escalier à la salle annexe de Chéoux.
- le placement d'une porte à la salle annexe de Chéoux.
- la sécurisation du passage pour l'ambulance au terrain de football A de Rendeux-Bas.
- le rafraîchissement de la buvette du terrain de football B à Rendeux-Haut.

- la réalisation d'un drain dans un fossé entre Nohaipré et Chéoux.
- la pose de carrelage à la maison de village de Devantave.
- la fabrication d'un porte-drapeau pour le tank à Beffe.
- la réparation d'une pilasse le long de la P21 à Rendeux-Haut.
- la tonte du terrain de football B.
- la remise en place d'une grille d'avaloir à la rue de La Golette à Rendeux-Haut et à Marcourt.
- l'enlèvement des hêtres derrière le presbytère de Rendeux-Bas.
- le nettoyage des chenaux de la salle de village de Marcouray.
- la création d'un fossé à Gevrogne.
- le déménagement des archives communales du grenier vers l'étage du nouveau garage.
- la création d'une voirie à proximité de l'espace Schérés à Rendeux-Haut.
- le démontage des sapins de Noël disséminés sur le territoire de la commune.
- la remise en place de la clôture entre l'école et la nouvelle cuisine du CPAS.
- le changement de tous les panneaux F1 sur le territoire de la commune.
- la vérification de la signalisation sur le territoire de la commune.
- le placement d'un miroir le long de la P21 au niveau du carrefour de Chetenne.
- la pose d'étauçons à l'ancien presbytère de Rendeux-Haut occupé par l'aubaine.
- le nettoyage de l'intérieur du tank à Beffe.
- l'enlèvement d'un arbre à la rue Saint-Thibaut à Ronzon.
- la pose de vernis sur l'escalier de la salle annexe de Chéoux.
- le placement d'un évier à la salle de village de Gênes.
- le placement de panneaux pour les commémorations de la guerre 14-18.
- le placement d'une pompe vide-cave au logement social situé à la rue de Martyrs à Marcourt.
- le démontage des boiseries à l'ancienne gendarmerie à Rendeux-Haut.
- le placement d'une hotte et d'un abri à bonbonne à la salle de village de Gênes.
- la réalisation d'une traversée d'égout à Ronzon.
- le placement de grenailles sur la place Chiroubles à Marcourt.
- l'aménagement des garages des espaces verts.
- la réparation de la saleuse.

Au niveau du personnel du service travaux, à l'issue d'un examen qui s'est déroulé le 25 juin 2014 conformément aux modalités arrêtées par le conseil communal au cours de sa séance du 19 février 2014, le collège communal, par délibération du 27 juin 2014, a procédé au recrutement d'un ouvrier polyvalent D1, titulaire d'un permis de camion. L'ouvrier est entré en fonction le 01^{er} septembre 2014.

Au cours de sa séance du 29 mai 2013, le conseil communal a décidé de procéder, dans le cadre de l'entretien extraordinaire des voiries en 2013, à la réfection de la rue Pays de Liège jusqu'à l'église de Chéoux et à la réparation du pont situé à la rue « Qwanaipré » à Marcourt.

Par délibération du 13 septembre 2013, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Roberty de Lamormenil au montant de 258.069,25€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux de réparation du pont à Marcourt a été donné pour le 12 novembre 2013.

Les travaux sont terminés depuis mai 2014.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 30 mai 2014.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 26 juin 2014 au montant total de 253.404,10€ TVAC.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'entretien extraordinaire des voiries en 2014 au montant estimatif de 215.352,77€ TVAC.

Les travaux envisagés dans le cadre de l'entretien extraordinaire 2014 concernent les voiries suivantes :

- **réfection de la rue du Pont à Marcourt en direction de la maison Michel.**
- **réfection d'un coussin berlinois et d'une partie de la rue des Hêtres à Nohaipré.**
- **réfection de la rue du Thier à Trinal.**
- **réfection des rues Thier de Marche et de la Girondaine à Chéoux.**
- **pose d'un avaloir au carrefour de Beffe.**
- **Réfection de la rue la Golette à Rendeux-Haut.**
- **Réfection d'une partie de la rue du Mont à Ronzon.**

L'ouverture des offres a eu lieu le 07 novembre 2014.

L'offre la plus basse émane de la société Roberty de Lamormenil au montant de 189.533,43€ TVAC, soit 25.819,34€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

L'adjudication des travaux est prévue pour fin 2014. Les travaux sont reportés au 2^{ème} trimestre 2015.

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan trottoir » initié par la Région wallonne, le conseil communal au cours de sa séance du 26 août 2014 a décidé de réaliser un marché conjoint de travaux avec le SPW ayant pour objet l'amélioration de la sécurité des piétons et du cadre de vie des citoyens dans la traversée de Rendeux sur la RN 833.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges des travaux au montant estimatif de 1.068.948,36€ TVAC, dont 614.330,79€ TVAC à charge du SPW, 411.948,74€ TVAC à charge de la commune et 42.668,84€ TVAC à charge du TEC.

Un subside de 150.000€ est d'ores et déjà acquis pour la réalisation des travaux à charge de la commune.

L'ouverture des offres a eu lieu le 04 novembre 2014.

L'offre la moins disante émane de la S.A. ROISEUX de Saint-Hubert au montant de 775.000€ TVAC, dont 313.819,84€ TVAC à charge de la commune, soit 98.128,90€ de moins que l'estimation de l'auteur de projet.

Le début des travaux est programmé pour le printemps 2015.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'égouttage et de réfection de la voirie de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimé de 517.762,03€ TVAC, dont 257.319,21€ TVAC pour la partie voirie et 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Un subside de 50% du montant des travaux (partie voirie) est d'ores et déjà acquis en provenance du SPW dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal (anciennement plan triennal des travaux).

L'adjudication des travaux est prévue pour début 2015 et les travaux devraient débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2015.

Dans le cadre du budget 2015, la commune envisage de remplacer les abribus disséminés sur le territoire communal. Une somme de 25.000€ est prévue à cette fin.

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2014, la commune a procédé à l'acquisition d'un tracteur et d'une benne basculante d'occasion au montant de 74.899€ TVAC (hors reprise du camion Renault, de la remorque de type Albert et du tracteur CASE JX 90 pour un montant de 25.810€ TVAC) et à l'acquisition d'un souffleur pour un montant de 4.089,80€ TVAC.

Par ailleurs, au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition de 3 vélos électriques auprès de la société GHM de Rendeux au montant de 6.897€ TVAC, dont 5900€ de subsides en provenance du SPW.

Pour 2015, il est prévu de procéder à l'acquisition d'une lame de déneigement (12.000€) et au remplacement du véhicule utilisé par le chef des travaux (15.000€).

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2015.

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2550 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...). Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le R. S.I. de Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « un dimanche à vélo » a été organisée le dimanche 21 septembre 2014.

La commune est affiliée à la Maison du Tourisme Ourthe et Aisne.

La commune soutient financièrement le R.S.I de Marcourt-Beffe et le Cercle Nature Culture Tourisme.

En complément à son subside annuel de 2.500€, le R.S.I de Marcourt-Beffe a bénéficié d'une intervention communale de 300€ pour l'organisation, le 26 octobre 2014, de son 2ème salon FROBIPAIN (fromages, bières, pain), lequel remplace le salon des produits de bouche.

Sur le plan économique, la commune verse chaque année une cotisation aux intercommunales IDELUX et AIVE. Pour 2015, une somme de 12.000€ est prévue à cet effet.

Par ailleurs, un dossier de reconnaissance de la commune comme centre touristique, permettant l'ouverture des commerces de détail le dimanche en toute légalité, sera introduit début 2015 auprès du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Pour 2015, il est prévu d'allouer un subside exceptionnel de 4000€ au S.I de Marcourt-Beffe afin de lui permettre de renouveler son mobilier touristique établi le long des chemins de promenade.

F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET

Au cours de l'année 2014, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- empierrement d'une voirie à la rue Saint Jean à Rendeux-Haut.
- enlèvement de sapins entravant une voirie forestière à Chéoux.
- remise à niveau d'une voirie agricole à la rue du Belvédère à Rendeux-Haut.
- entretien d'une voirie forestière à Magoster.
- débroussaillage d'une voirie agricole à Magoster.
- réparation du point d'eau des agriculteurs à Magoster.
- empierrement d'une voirie agricole à Marcouray.
- empierrement d'une voirie agricole au Gros Chêne à Chéoux.
- empierrement d'une voirie forestière à Hodister.
- ramassage des plastiques agricoles.
- empierrement d'une voirie forestière à Warisy (Fagnoule).
- remise à niveau de la voirie agricole à Namant (Warisy).
- réfection d'une voirie forestière à Waharday.
- empierrement d'une voirie agricole à Warisy.

L'administration communale poursuit son aide au monde agricole.

Le subside pour le forage d'un puits est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m² de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m², 6€ pour les 100 premiers m³ et 3€ par m³ supplémentaire jusqu'à 200 m³ maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2015 au même titre que la subvention de 250€ attribuée à la société de pêche « La Rousse » qui compte quelque 50 adhérents.

La taille des haies en zone agricole s'est poursuivie au cours de l'année 2014 et restera en vigueur pour 2015.

La herse étrille acquise en 2010 au montant de 10.550€ TVAC continue à être mise à disposition des agriculteurs qui le souhaitent à des conditions préférentielles.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à la location des terrains d'aisance communaux pour une durée de 9 ans à dater du 01^{er} novembre 2014.

Les conditions de location sont les suivantes :

- le montant de la location annuelle est fixé à 100€ HTVA/Ha, à indexer chaque année.
- les terrains d'aisance sont réservés exclusivement aux agriculteurs à titre principal.
- toute forme de sous-location est strictement interdite.

Au cours de l'année 2014, la commune a renouvelé son adhésion jusqu'en 2018 à la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne.

Au cours de ses séances du 02 mai et du 15 juillet 2014, le collège communal a procédé à l'attribution du marché public relatif aux travaux forestiers pour l'année 2014.

Le marché a été scindé en 17 lots répartis sur 4 triages, pour un montant total de 87.601,85€ TVAC.

Triage de Monsieur Daniel Ponsard – Jupille.

Lot 1 : 90 WATTE FOSSE – parcelle 1.

Gyrobroyage sur une superficie de 2,5 ha.

Fourniture et plantation de douglas 40/70 S1R2 – 5000 pièces.

Regarnissage éventuel de douglas 40/70 S2R1 – 500 pièces.

Dégagement sur une superficie de 2,5 ha.

Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 13.634,25€ TVAC.

Triage de Monsieur Théo Alié – Devantave.

Lot 2 : 115 BOIS DE TAVE – parcelle 1.

Gyrobroyage sur une superficie de 1,5 ha.

Fourniture et plantation de douglas 40/70 S2R1 – 3000 pièces.

Regarnissage éventuel de douglas 40/70 S2R1 – 750 pièces.

Dégagement ciblé autour du plant sur une superficie de 1,5 ha.

Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 5.803,50€ TVAC.

Lot 3 : 119 GRANSTET – parcelle 3.

Gyrobroyage sur une superficie de 2,5 ha.

Fourniture et plantation de douglas 40/70 S2R1 – 5000 pièces.

Regarnissage éventuel de douglas 40/70 S2R1 – 1250 pièces.

Dégagement ciblé autour du plant sur une superficie de 2,5 ha.

Le marché a été attribué à la pépinière STELET de Ferrières au montant de 10.788,15€ TVAC.

Lot 4 : 122 GRANSTET-DONNEUX – parcelle 5.

Gyrobroyage sur une superficie de 1,7 ha.

Fourniture et plantation d'épicéas 30/60 S2R1 – 2550 pièces.

Fourniture et plantation de douglas 30/60 S2R1 – 850 pièces.

Regarnissage éventuel de douglas 40/70 S2R1 – 128 pièces.

Dégagement en plein sur une superficie de 1,7 ha.

Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 8.240,33€ TVAC.

Lot 5 : 130 BODSONHEZ – parcelle 1.

Gyrobroyage sur une superficie de 1,4 ha.

Fourniture et plantation d'épicéas 30/60 S2R1 -2100 pièces.

Fourniture et plantation de douglas 30/60 – S2R1 – 700 pièces.

Regarnissage éventuel de douglas 40/70 S2R1 -105 pièces.

Dégagement en plein sur une superficie de 1,4 ha.
Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 6.785,59€ TVAC.

Lot 6 : 140 CHENAFONTAINE – parcelle 4.

Regarnissage de douglas 40/70 S2R2 – 150 pièces.
Le marché a été attribué à la pépinière STELET de FERRIERES au montant de 163,77€ TVAC.

Lot 7 : 133 CORAY – parcelle 8.

Protection contre l'écorcement par les cervidés.
Rabotage et griffage de 600 pièces.
Le marché a été attribué à WOOD EXPLOITATION de WAILLET au montant de 209,88€ TVAC.

Triage de Monsieur Nestor Bertrand – Rendeux.

Lot 8: 40 FAYS HE NAMOSAY – parcelle 2.

Gyrobroyage sur une superficie de 2,47 ha.
Fourniture et plantation de douglas 30/60 S2R1 – 3600 pièces.
Fourniture et plantation de mélèzes hybrides 50/80 S1R1 -1200 pièces.
Fourniture et plantation de hêtres pourpres 50/80 S1R2 -35 pièces.
Regarnissage en douglas 30/60 S2R1 -540 pièces.
Regarnissage en mélèzes hybrides 50/80 S1R1 – 180 pièces.
Dégagement ciblé autour du plant sur une superficie de 2,47 ha.
Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 11.976,68€ TVAC.

Lot 9 : 27 RY POURCAISART – parcelle 3.

Regarnissage de mélèzes hybrides 80/100 S2R2 – 90 pièces.
Le marché a été attribué à la pépinière STELET de FERRIERES au montant de 152,64€ TVAC.

Lot 10 : 40 – FAYS HE NAMOSAY – parcelle 1.

Regarnissage de douglas 50/80 S2R2 – 200 pièces.
Regarnissage de mélèzes hybrides 50/80 S2R2 – 800 pièces.
Le marché a été attribué à la pépinière STELET de FERRIERES au montant de 1293,20€ TVAC.

Lot 11 : 35 COPETHIER – BONCURY – parcelle 4.

Regarnissage d'écicéas 50/80 S2R2 – 250 pièces.
Le marché a été attribué à la pépinière STELET de FERRIERES au montant de 212€ TVAC.

Lot 12 : 32 – RY DES OIES ESPECHE – parcelle 2.

Elagage en hauteur de résineux de 2 à 8m – 124 pièces.
Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 906,94€ TVAC.

Triage de Monsieur Jean-Pierre Thirion – Marcourt.

Lot 13 : 157 – ROUBIESTAY – parcelle 1.

Gyrobroyage sur une superficie de 4 ha.

Fourniture et plantation d'épicéas 30/60 S2R1 – 6000 pièces.

Fourniture et plantation de douglas 30/60 S2R1 – 2000 pièces.

Regarnissage éventuel de douglas 30/60 S2R1 – 220 pièces.

Regarnissage éventuel d'épicéas 40/70 S2R2 -650 pièces.

Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 11.608,59€ TVAC.

Lot 14 : 152 – ROUBIESTAY – parcelle 1.

Gyrobroyage sur une superficie de 4,4 ha.

Fourniture et plantation d'épicéas 30/60 S2R1 – 6600 pièces.

Fourniture et plantation de douglas 30/60 S2R1 – 2200 pièces.

Regarnissage éventuel de douglas 30/60 S2R1 – 250 pièces.

Regarnissage éventuel d'épicéas 40/70 S2R2 – 700 pièces.

Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 12.804,27€ TVAC.

Lot 15 : 152 – ROUBIESTAY – parcelle 1.

Dégagement d'épicéas et de douglas.

Le marché a été attribué à la pépinière STELET de FERRIERES au montant de 330,72€ TVAC.

Lot 16 : 154 – ROUBIESTAY – parcelle 1.

Dégagement d'épicéas et de douglas sur une superficie de 4,20 ha.

Le marché a été attribué à Marc Lemaître de Heure au montant de 1058,94€ TVAC.

Lot 17 : 152 – ROUBIESTAY – parcelle 1.

Dégagement d'épicéas et de douglas sur une superficie de 6,16 ha.

Le marché a été attribué à WOOD EXPLOITATION de WAILLET au montant de 1632,40€ TVAC.

En définitive, pour l'exercice 2014, le collège a décidé de replanter pour les 4 triages sur une superficie globale de 20,87 ha, soit 7,07 ha de plus qu'en 2013.

Les ventes de bois ont procuré (chablis compris) une recette exceptionnelle de 700.604,39€, soit 56.510,96€ de moins que lors de la vente de bois exceptionnelle de 2013 (757.115,35€).

Pour 2015, une estimation prudente de 300.000€ est préconisée.

Les locations immobilières de chasses ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010).

Cette location a rapporté en 2014, la somme de 149.130,30€ (hors déduction du précompte mobilier).

Une somme équivalente est prévue pour 2014.

Au cours de sa séance du 23 octobre 2013, le conseil communal a procédé à l'approbation du cahier spécial des charges relatif à la 3^{ème} phase des travaux de rénovation des voiries agricoles.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 201.458,95€ TVAC, dont 60% de subsides attendus en provenance du SPW, et porte sur les tronçons suivants :

- Village de Trinal : rue de Gevrogne
- Village de Chéoux : rue du point d'eau
- Village de Warizy : boucle du point d'eau.

Les travaux, dans l'attente d'une promesse ferme de subsides en provenance du SPW, sont reportés à un exercice ultérieur.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a décidé de procéder à l'acquisition au montant de 405€ de 3 parcelles forestières à Waharday au lieu-dit « Wez des Deffes » d'une superficie totale de 9a20ca lesquelles serviront de quai de stockage de bois au profit des forêts soumises communales.

Dans le cadre du budget 2015, une somme de 20.000€ est réservée par prudence afin de disposer, le cas échéant, des fonds nécessaires à l'acquisition de nouvelles parcelles jugées intéressantes par les agents du DNF.

Par ailleurs, il est prévu de procéder à l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour les ouvriers forestiers. Une somme de 11.000€ est réservée à cette fin.

Des investissements en plantation sur +/- 7 hectares sont prévus pour 2015 ainsi que des travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.

F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2014, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Parmi les réalisations opérées à l'école, on peut notamment mentionner :

- **salle de gym :**

- placement de lattes au plafond de la salle de gym.
- changement du barillet de la salle de gym.

- **classes maternelles et primaires + salle polyvalente :**

- déménagement de la classe de morale à l'école communale.
- placement d'une protection au niveau de l'escalier d'une classe maternelle.
- réparation des fuites à la toiture de l'école.
- placement de 2 étagères et d'un distributeur de savon dans les WC de la section maternelle.

- **cours de récréation :**

- mise en conformité des plaines de jeux de l'école.
- réparation du toboggan.
- peinture du pilier situé à proximité du préau de l'école.
- remise en peinture du pont de singe.
- placement de nouveaux copeaux et renouvellement du sable dans les bacs.
- entretien et nettoyage des abords

• abords de l'école :

- pose d'un treillage échelas autour de la mare pédagogique de l'école.
- terrassement du chemin situé à proximité de la section maternelle.

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre 2013 à mai 2014), des fruits (Fruitnet, certifié d'origine belge) sont distribués gratuitement. Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons.

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

Depuis l'année scolaire 2014-2015, 6 périodes/semaine de psychomotricité en maternelle sont dispensées (6 périodes organiques) à l'école communale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

Au cours de sa séance du 25 juin 2013, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de construction d'un préau à l'école communale.

Par délibération du 13 décembre 2013, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la S.A Entreprise générale de construction Pierre Collignon de Lignières au montant de 114.162,40€ TVAC.

L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 22 avril 2014.

Par délibération du 13 juin 2014, le collège communal a approuvé un avenant pour un montant de 6395,46€ TVAC.

Les travaux sont terminés depuis fin août 2014.

La réception provisoire des travaux a eu lieu le 05 septembre 2014.

Le décompte final des travaux a été approuvé par le conseil communal au cours de sa séance du 24 septembre 2014 au montant de 135.361,05€ TVAC.

L'inauguration officielle du nouveau préau en présence de l'auteur de projet, des représentants de la commune, de l'école et de l'autorité subsidiante a eu lieu le 21 novembre 2014.

Au cours de sa séance du 04 avril 2014, le collège communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de mise en conformité de l'électricité à l'école communale.

Par délibération du 24 avril 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à la SPRL Joël Orban de Beffe au montant de 28.469,90€ TVAC.

Les travaux sont terminés depuis fin août 2014.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'installation d'un système de détection incendie à l'école communale.

Par délibération du 15 juillet 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la SPRL BETEC de Bertrix au taux d'honoraires de 17%.

Le cahier spécial des charges relatif aux travaux devrait être finalisé pour début 2015.

L'adjudication des travaux est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2015.

Un montant de 60.000€ est prévu à cet effet dans le cadre du budget extraordinaire 2015.

Au cours de sa séance du 19 février 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation des sanitaires de l'école communale.

Par délibération du 18 septembre 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la société RAUSCH et Associés de Bastogne au taux d'honoraires de 15%.

Le cahier spécial des charges relatif aux travaux devrait être finalisé pour début 2015.

L'adjudication des travaux est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2015.

Le montant estimé des travaux s'élève à 150.000€ TVAC, dont 110.000€ de subsides en provenance de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du programme prioritaire des travaux 2014.

Au cours de l'année 2015, la commune envisage de procéder à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'isolation de l'école communale.

Un crédit de 50.000€ est réservé à cet effet dans le cadre du budget extraordinaire 2015.

Pour un rappel, un subside UREBA exceptionnel de 500.000€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, l'achat d'un tableau numérique (3000€) est prévu au budget ordinaire.

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

En outre, un bibliobus de la Communauté française fait chaque mois 3 arrêts dans l'ancienne commune de Marcourt, sans frais pour le budget communal.

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

VIE ASSOCIATIVE

Chaque village de la commune est animé par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

De plus, dans chaque village, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2014, on peut citer notamment :

- fabrication et placement d'un abri à bonbonnes pour la salle de Gênes.
- placement d'une hotte à salle de Gênes.
- pose d'étauçons au bâtiment occupé par l'aubaine à Rendeux-Haut.
- pose d'une rampe d'escalier et d'une porte à la salle annexe de Chéoux.
- pose de vernis sur l'escalier de la salle annexe de Chéoux.
- placement d'un évier à la salle de Gênes.
- pose de carrelage sur le bar de la salle de Devantave.
- nettoyage des chenaux de la salle de Marcouray.
- placement d'une gazinière à la salle de Gênes.
- aide à l'acquisition d'un nouveau poêle à la salle de Hodister.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation de la toiture du bâtiment occupé par la confrérie des chevaliers du nectar de Montaigu à Marcourt.

Par délibération du 15 juillet 2014, le collège communal a décidé d'attribuer le marché à Raphaël Blaise de Ronzon au montant de 14.607,73€ TVAC.

Les travaux devraient être finalisés pour fin 2014.

Au cours de sa séance du 30 juillet 2013, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement de la salle de village de Beffe.

Le montant estimé des travaux s'élève à 324.943,23€ TVAC, dont 242.406,59€ de subsides en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Suite aux remarques formulées par l'autorité subsidiante, le cahier spécial des charges doit être quelque peu revu par l'auteur de projet.

L'adjudication des travaux est prévue pour le 2^{ème} trimestre 2015.

Dans le courant de l'année 2015, la commune envisage de procéder à des travaux de mise en conformité de l'électricité au sein du bâtiment communal occupé le Patro à Rendeux-Bas.

Un montant de 50.000€ est réservé à cette fin dans le cadre du service extraordinaire du budget.

SUR LE PLAN CULTUREL

Un subside de 150€ est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « Noël au Théâtre ».

Le Centre d'Expression et de Créativité, basé à l'ancien presbytère de Marcourt poursuit ses ateliers et activités et en propose chaque année de nouvelles, notamment l'organisation de stages durant les vacances scolaires et des activités le mercredi après-midi.

Une subvention annuelle lui est accordée.

Par ailleurs, en partenariat avec les communes de Rendeux, Erezée et Manhay, le CEC a organisé le 26 avril 2014 au Bois de Tave, la fête des 3 communes.

Un subside exceptionnel de 2.500€ lui a été alloué pour cette occasion.

L'A.C.R.F. basée dans l'ancien presbytère de Rendeux –Haut organise des services à la population : le crayon magique pour les enfants en difficultés scolaires, un magasin de seconde main, le service « passagers du pays » et un service de lessive-repassage.

S'ajoutent à cela d'autres activités associatives, telles que la brocante qui s'est déroulée, début septembre dans les ruelles de Rendeux-Haut.

L'A.C.R.F reçoit un subside annuel.

Une association (le Maillon), établi dans l'ancien local de l'aubaine à Rendeux, collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main.

En partenariat avec la ligue des familles, l'ACRF et la commission santé, la commune a organisé, le 23 mars 2014, un événement de soutien à l'opération TELEVIE lequel a remporté un vif succès.

Cette journée de soutien au TELEVIE sera réorganisée en 2015.

Le Contrat de Pays, lancé en 2002 sous un patronage ministériel, et le Miroir Vagabond comme opérateur, regroupe 6 communes. Celles-ci financent le projet. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde et s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune.

Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat dénommé COS (Culture Ourthe Salm).

Un subside annuel de 6.198€ lui est alloué et sera maintenu en 2015.

Au cours de l'année 2014, la commune a soutenu tant financièrement que logistiquement l'événement musical fédérateur « Roméo et Juliette » lequel s'est tenu du 05 au 07 septembre sur le site du Cirac à Marcourt et le festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne qui s'est déroulé à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche) du 10 au 12 octobre.

Pour l'année 2015, la commune de Rendeux maintiendra son soutien à l'organisation de la 3^{ème} édition du Festival de Musique Baroque.

Le projet « La vallée à vélo » a été reconduit le 21 septembre 2014. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec la commune de La Roche, les syndicats d'initiative de Marcourt et de La Roche, le comité des fêtes de Jupille et le cercle nature, tourisme et culture de Rendeux.

Lancé dans le cadre de Leader + et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de

« Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche .

Ce projet de lecture publique est dorénavant porté par une ASBL regroupant des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers.

Une somme de 15.000€ est prévue au budget ordinaire 2015 au titre de contribution annuelle de la commune dans les frais de fonctionnement et de personnel de l'ASBL.

Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a donné son accord de principe pour poursuivre sa collaboration avec les 6 autres communes dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER 2015-2020.

Pour mémoire, le GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble actuellement 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize).

Dans le courant de l'année 2014, le GAL a été sélectionné par le Gouvernement wallon pour concrétiser son plan de développement stratégique.

Les thématiques proposées sont axées sur le développement économique du territoire.

Au cours de sa séance du 26 juin 2014, le conseil communal a marqué son accord pour l'octroi d'une subvention de 5000€ pour l'année 2015 de manière à permettre au GAL d'assurer les missions liées au démarrage de la nouvelle programmation.

SUR LE PLAN SPORTIF

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- **au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 05 septembre 2014 à Bruxelles.**
- **au trophée « Communes sportives » qui a eu lieu le 27 septembre 2014 à Arlon.**

La commune de Rendeux a pérennisé le programme 'Je cours pour ma forme'.

Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme d'initiation à la course à pied. Le programme s'adresse à des personnes peu ou pas sportives souhaitant reprendre ou démarrer une activité physique. Deux sessions ont eu lieu au cours de l'année 2014.

Au cours de l'année 2014, la commune a réorganisé la manifestation du mérite sportif le 27 septembre 2014 et participé aux festivités des 25 ans du club de ping pong de Devantave le 11 octobre 2014.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a décidé d'allouer un subside exceptionnel de 7500€ au club de football de Rendeux afin de lui permettre de racheter du nouveau mobilier et des goals de football.

Par ailleurs, la commune a procédé aux travaux de rafraîchissement des buvettes des terrains de football A et B.

ESPACES VERTS

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris. Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est encore bien illustré au challenge « Village fleuri » lancé par la province de Luxembourg.

Avec le renfort des 3 agents chargés de la propreté, le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Il façonne et entretient les bacs de fleurs destinés à la décoration, mais également à la sécurité le long des voiries et des passages pour piétons.

Tout le patrimoine lié à l'accueil du touriste est entretenu par ce service « espaces verts ». Il participe à l'opération « rivière propre », en collaboration avec le contrat de rivière de l'Ourthe et Idelux.

F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2014, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par les entreprises désignées conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- la pose de gravier à proximité de l'église de Beffe.
- la réparation de joints au parvis de l'église de Beffe.
- le démontage d'une ancienne chapelle en ruine à Devantave.
- le nettoyage des chenaux à l'église de Warisy.
- l'entretien de la chapelle Sainte Bernadette à Jupille.
- la remise en peinture des corniches du presbytère de Jupille.
- le remplacement du corps de chauffe à l'église de Chéoux au montant de 8.316,70€ TVAC.
- la réfection de 2 cloches à l'église Saint Martin de Marcourt pour un montant de 3.732,85€ TVAC dont 2.239,71€ de subsides en provenance du SPW.
- la réparation des dégâts occasionnés à la toiture du presbytère de Rendeux-Bas suite à la chute de branches d'arbres.

Suite à un accident de circulation, la chapelle Sainte-Odile à Rendeux-Bas a sérieusement été endommagée en manière telle que sa stabilité était compromise.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes et piétons et de manière à préserver à l'avenir la chapelle d'autres collisions, il a été décidé après négociation avec ETHIAS et refus ferme des travaux de réparation préconisés par cette dernière, de procéder à la démolition de la chapelle en vue de sa reconstruction à un endroit plus reculé par rapport à la voirie.

Le service travaux lors du démontage a pu conserver intacte et en une pièce l'ossature de la toiture laquelle est entreposée à proximité du garage communal.

Les travaux de reconstruction pour lesquels ETHIAS est intervenu à concurrence de 23.000€ (compte tenu de la vétusté), seront réalisés, s'agissant de la maçonnerie, par le service travaux dans le courant de l'année 2015.

Les travaux de réfection de la toiture seront confiés à l'ardoisier désigné par la commune.

Par ailleurs, au cours de l'année 2015, il est prévu, au budget ordinaire, de procéder au remplacement du coffret électrique de l'église de Chéoux.

Dans le cadre du budget extraordinaire, un crédit de 50.000€ est prévu en 2015 pour les travaux de rénovation à l'église de Ronzon (placement de tirants, réfection de la peinture et de l'électricité).

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2015 transmis par ces dernières (39.391,23€) laissent apparaître une augmentation de 2.771,44€ par rapport à la subvention de 2014 qui pour rappel s'élevait à 36.619,79€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2008 : 330.000,00€
- 2009 : 330.000,00€
- 2010 : 330.000,00€
- 2011 : 330.000,00€
- 2012 : 345.000,00€
- 2013 : 358.000,00 €
- 2014 : 398.000,00€
- 2015 : 405.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

Au cours de sa séance du 17 novembre 2011, le conseil de l'action sociale a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de construction d'une nouvelle cuisine. Le marché de travaux a été adjugé à l'entreprise MEURICE de Grand'Halleux au montant de 466.430,51 € TVAC.

L'ordre de commencer les travaux a été donné au 15 octobre 2012.

Les travaux sont terminés depuis le mois de mai 2014.

L'inauguration officielle de la nouvelle cuisine a eu lieu le 23 mai 2014.

Pour financer ces travaux, le C.P.A.S a souscrit un emprunt de 385.000 € auprès de la Banque Belfius, ce prêt est remboursable en 15 ans. Les charges liées à cet emprunt seront compensées par la commune via la dotation communale.

Le solde du coût des travaux a été pris en charge via une subvention extraordinaire d'un montant de 108.000€ octroyée par la commune.

Au cours de l'année 2014, de manière à améliorer le maintien à température des repas servis à domicile, le CPAS a procédé à l'acquisition de nouvelles boîtes pour un montant de 30.000€.

L'augmentation de la dotation prévue en 2015 est de 7.000 €. Cette augmentation permet de pallier à l'augmentation des charges inhérentes au fonctionnement du Centre (indexation des salaires, prise en charge de la partie non subsidiée du traitement de la nouvelle employée mi-temps engagée en 2014, augmentation du nombre de bénéficiaires du R.I.S suite à la réforme en matière d'allocations de chômage).

En fonction de l'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires du R.I.S, le montant de la dotation communale pourrait être revu à la hausse en cours d'année.

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant.

Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2015.

F.85 :859 : EMPLOI

Suite à la convention signée avec la province de Luxembourg concernant le recours à un S.I.P.P. commun, une somme de 3000€ a été prévue.

F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS

Au titre de contribution de la commune pour couvrir le déficit du secteur de l'aide médicale urgente, une somme de 15.322,41€ a été allouée, en 2014, à l'intercommunale VIVALIA.

Pour 2015, un montant de 17.000€ est prévu par sécurité.

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient de temps à autres sur le territoire communal.

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise des collectes de papier et d'encombrants. Les plastiques agricoles sont collectés par le service communal.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €.

Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2015.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2015.

Pour 2015, suite à l'adaptation du règlement-taxe, le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 97%.

Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. Depuis 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été adapté de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place un dispositif d'aide à deux niveaux :

- l'octroi d'un subside s'élevant à 4.000 euros pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;
- l'exonération de la taxe à l'épuration, dans la mesure où le particulier doit lui-même assurer l'entretien de son dispositif d'épuration.

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté

de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse.

Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2015 prévoit un montant de 5.000 euros. Ce budget pourra être adapté en cours d'année en fonction des demandes.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux sont subsidiés à 50% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un dossier du Fonds régional d'investissement communal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situera à la limite communale avec Hotton (Hampteau) :

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrable ont débuté dans le courant de l'année 2014.

La fin des travaux est programmée pour l'année 2015.

Concernant les travaux d'égouttage à la rue de la Golette à Rendeux-Haut.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le Conseil communal a approuvé le décompte final relatif aux travaux d'égouttage de la rue La Golette à Rendeux-Haut au montant de 451.308,85€, dont 189.550,00€ de part communale à rembourser sur 20 ans.

Concernant les travaux d'égouttage à la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas.

Au cours de sa séance du 30 octobre 2014, le conseil communal a approuvé, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal, le cahier spécial des charges relatif aux travaux

de réfection de voirie et d'égouttage de la rue de l'Ourthe à Rendeux-Bas au montant estimatif de 517.762,03€ TVAC, dont 260.442,82€ TVAC pour le volet égouttage.

Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

L'adjudication des travaux est prévue pour le premier trimestre 2015.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2015.

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. Pour l'année 2015, une somme de 20.775 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans les rues du Belvédère, Corette, Emile Dupont, du Château et de la Golette doit être prévue dans le cadre du service extraordinaire du budget.

F.878-879 :879 CIMETIERES et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Au cours de l'année 2014, le service travaux a procédé aux aménagements suivants :

- fabrication d'une nouvelle croix pour le calvaire de Hodister.
- déplacement et réparation d'une croix à Devantave.
- remise en état de la tombe des soldats russes au cimetière de Beffe.
- restauration du monument aux morts à Chéoux.
- réfection des marches du cimetière de Devantave.
- réparation du cimentage de la tombe de l'abbé Désirant à Devantave.
- enlèvement des fleurs abîmées dans les cimetières.
- fleurissement des monuments aux morts disséminés sur le territoire de la commune.
- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.

Au cours de sa séance du 26 juin 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation du mur du cimetière de Marcourt.

L'ouverture des offres a eu lieu le 13 août 2014.

L'offre la moins disante émane de la S.A Ronveaux de Ciney au montant de 243.375,52€ TVAC.

Une demande de subvention de 60% a été introduite auprès du Ministre wallon en charge du Patrimoine.

Les crédits nécessaires à l'adjudication des travaux sont prévus au budget 2015.

Le début des travaux, moyennant l'octroi du subside escompté en provenance du SPW, est reporté au printemps 2015.

Dans le cadre du budget 2015, il est prévu également de procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion de cimetières afin de disposer de données actualisées en cas de demande de concession en provenance des particuliers. Un montant de 15.000€ est réservé à cette fin.

En matière de protection de l'environnement, la commune continue d'allouer un subside de 300€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

F.9 :939 : LOGEMENT ET URBANISME

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- **l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg(A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;**
- **l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;**
- **l'adoption de plans communaux bisannuels du logement ;**
- **l'équipement et la mise en vente de terrains communaux à bâtir à des prix avantageux au bénéfice des jeunes ménages de la commune, par le biais d'un règlement spécifique ;**
- **l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;**

Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Le plan communal du logement pour les années 2012 et 2013

Le Conseil communal a approuvé en date du 30/11/2011 le programme communal du logement 2012-2013. Celui-ci comprend :

- **L'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.**
- **L'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérès à Rendeux-Haut.**

Ces différentes opérations ont été approuvées par le Gouvernement wallon.

Aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux.

Au cours de sa séance du 24 septembre 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial relatif aux travaux d'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux au montant estimatif de 149.496,78€ TVAC.

Un subside de 150.000€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.

L'adjudication des travaux est prévue pour le premier trimestre 2015.

Le début des travaux est programmé pour le printemps 2015.

Aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérès à Rendeux-Haut.

Au cours de sa séance du 27 mai 2014, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme à Schérès à Rendeux-Haut.

Le marché d'auteur de projet a été attribué à Francis Simon de La Roche au montant de 30.000€ TVAC.

Le cahier spécial des charges des travaux est en voie de finalisation.

L'adjudication des travaux est prévue pour l'année 2015. Un crédit de 350.000€ est prévu au budget extraordinaire 2015 dont un subside de 155.000€ en provenance du SPW dans le cadre du plan d'ancrage du logement.

Le plan communal du logement pour les années 2014 à 2016

Le Conseil communal a approuvé en date du 23/10/2013, le programme communal du logement 2014-2016. Celui-ci comprend :

- L'aménagement d'un logement d'insertion dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe (4 chambres).**
- L'aménagement de deux logements pour personnes âgées dans le cadre de la création d'un ensemble intergénérationnel derrière l'ancienne gendarmerie de Rendeux.**

Ces différents projets ont été approuvés par le Gouvernement wallon.

Dans le cadre du budget initial 2015, il est prévu de prévoir une somme de 15.000€ afin de procéder à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement d'un logement d'insertion dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe.

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 24 septembre 2014.

- 1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés pour les exercices 2014 à 2018.
L'objectif de cette taxe est double :**
 - Lutter contre l'inoccupation des logements ;**
 - Eradiquer les chancres de nos villages.**

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 50 € du mct de façade. (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- **Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;**
 - **Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)**
- 2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.**

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

A l'instar de l'année dernière, le budget ordinaire 2015 présente, à l'exercice propre, un boni confortable de 122.842,38 €, tout en continuant, d'une part, à évaluer modérément quelques recettes importantes comme les produits de la vente de bois, d'autre part, à estimer, de manière prudente certaines dépenses comme les traitements du personnel.

Cet excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire, sans devoir recourir à des emprunts dispendieux.

La réserve est actuellement (fin 2014) au tableau de synthèse de 3.129.739,06€, moins les 500.000€ prélevés pour le service extraordinaire.

Par ailleurs, le boni qui apparaît au récapitulatif du projet de budget ordinaire 2015 s'annonce à 122.842,38€.

Cela ramène la réserve à 2.752.581,44€.

Dans un contexte économique instable où les effets de la crise se font toujours ressentir et face aux transferts de charges de plus en plus nombreux en provenance de l'Etat fédéral et de la Région wallonne, il est indispensable de maintenir une réserve financière solide qui permettra à la commune de maintenir sa capacité d'investissement à l'extraordinaire sans devoir recourir à l'emprunt et plus fondamentalement encore sans solliciter davantage les concitoyens affectés par une baisse constante de leur pouvoir d'achat.

